

No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE
LAURIER-STATION
COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

1244^{IÈME} SESSION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

À une séance extraordinaire tenue le 16 août 2021, à 19h00, à la salle d'audience de la cour municipale, située au 121-A, rue St-André, étaient présents :

Mme Pierrette Trépanier, maire

Mme Huguette Charest, conseillère no 2
Mme Suzanne Croteau, conseillère no 3
M. Marc Legros, conseiller no.4
M. Marcel Demers, conseiller no 5

Est présent :

M. Frédérick Corneau / secrétaire-trésorier

La séance est ouverte à 18h30 par madame Pierrette Trépanier, maire qui souhaite la bienvenue aux membres.

NO: 0234-21

ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Demers, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité ;

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Validation de l'avis de convocation**
3. **Immeubles, parcs et terrains**
 - 3.1 Offre de service / Services professionnels en architecture / Étude d'avant projet / Construction d'un nouveau bâtiment des patineurs / multifonctionnel ;
 - 3.2 Offre de service / Services professionnels en architecture / Étude / Rénovation des vestiaires / Complexe des Loisirs ;
4. **Réseau routier, voirie, aqueduc et égout**
 - 4.1 Adjudication de contrat / Gré à Gré / Excavation route Pointe-du-jour ;
5. **Période de questions;**
6. **Levée de la séance ;**

ADOPTÉE

NO: 0235-21

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité que :

- L'AVIS de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;
- LES membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

ADOPTÉE



Municipalité de Laurier-Station

No de résolution
ou annotation 3.

NO: 0236-21

IMMEUBLES, PARCS ET TERRAINS**OFFRE DE SERVICE / SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE / ÉTUDE D'AVANT PROJET / CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT DES PATINEURS / BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station désire obtenir de l'accompagnement professionnel en architecture pour la réalisation d'une étude avant-projet pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel pour les patineurs, skieurs, et différents organismes ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la part de la firme en architecture « *Patriarche* », datée du 29 juin 2021, d'un montant de 11 250\$ avant taxes pour la réalisation d'une étude avant-projet ;

ATTENDU QUE les conseillers ont entre-temps octroyé à la firme « *Tetra Tech QI inc.* » un mandat de services professionnels afin d'obtenir un portrait de ses installations et infrastructures dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux (PGAM), tel qu'il appert à la résolution no.0222-21 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- DE REPORTER l'adjudication d'un contrat à firme « *Patriarche* » pour services professionnels en architecture dans le dossier d'un nouveau bâtiment des patineurs.

ADOPTÉE

NO: 0237-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE / ÉTUDE PRÉLIMINAIRE / RÉNOVATION DES VESTIAIRES / COMPLEXE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a signifié son intérêt à la réfection des vestiaires du Complexe des loisirs, tel qu'il appert à résolutions no.0316-18 par l'octroi d'un mandat à la firme « *DG3A* » pour l'élaboration de plans et devis pour les deux (2) vestiaires du Centre de conditionnement physique (CCP) ainsi que les deux (2) toilettes situées à l'entrée et au 2^{ième} étage du complexe ;

ATTENDU QUE le conseil a procédé à la modification du mandat initial de la firme « *DG3A* » en retirant la réfection des vestiaires du Centre de conditionnement physique (CCP) du projet initial, tel qu'il appert à la résolution no.0099-19 ;

ATTENDU QUE suite à cette modification de mandat, le conseil a autorisé monsieur Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier, a procédé à un appel d'offre public via SÉAO pour le projet de réfection des deux (2) toilettes du Complexe ainsi que l'installation de portes automatiques permettant les cartes à puces pour les usagers, tel qu'il appert à la résolution no.00170-19 ;

ATTENDU QUE suite au premier appel d'offres public SÉAO, aucun soumissionnaire n'ont déposé d'offres pour la réalisation du mandat de réfection des installations proposées, le conseil a de nouveau autorisé monsieur Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier, a procédé à un nouvel appel d'offres publics SÉAO pour le mandat de réfection préalablement décrit, tel qu'il appert à la résolution no.00261-19 ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres publics SÉAO, le conseil de la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat avec la compagnie « *R.N. Samson inc.* », d'un montant de 107 703,98\$ pour la réfection des deux (2) salles de bains situés à l'entrée du complexe ainsi qu'au deuxième étage plus l'installation de portes d'accès automatisées ;

ATTENDU QUE suite à la réalisation des travaux de la part de « *R.N Samson inc.* », le conseil de la municipalité tient à continuer le projet de réfection des vestiaires ;

ATTENDU une soumission de la firme d'architecte « *Patriarche* », datée du 29 juin 2021, d'un montant de 2 500\$ avant taxes pour services professionnels en architecture concernant l'élaboration d'une étude pour la rénovation des vestiaires existants du Complexe des loisirs ;

ATTENDU QUE l'objectif principal sera de changer les finis intérieurs, démolir les saunas existants et de concevoir un aménagement qui permettra l'accessibilité universelle aux installations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme d'architectes « *Patriarche* », d'un montant de 2 500\$ avant taxes, pour services professionnels en architecture pour la réalisation d'une étude dans le cadre de la réfection des vestiaires du Complexe des loisirs.

ADOPTÉE

4.

RÉSEAU ROUTIER, VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT

NO: 0238-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / DILLICONTRACTO INC. / RÉFECTION ET EXCAVATION / ROUTE POINTE-DU-JOUR

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Flavien a sondé l'intérêt de la municipalité de Laurier-Station à une éventuelle collaboration dans les travaux de réfection de la route Pointe-du-jour, tel qu'il appert à la résolution no.025-21 ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Flavien a apporté les estimations demandées dans les correspondances du 7 et du 10 juin 2021, tel que déposées lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil de Laurier-Station est en accord avec la proposition de collaboration concernant la réfection de la route Pointe-du-Jour;

ATTENDU la réception d'une soumission de « *Dillicontracto inc.* », datée du 3 août 2021, d'un montant de 15 505,55\$ avant taxes, pour l'excavation sur 750 mm et remblai de 250mm de MG20 et 500mm de MG112 sur une longueur de 40 mètres linéaires avec une largeur de 9,50 mètres pour une superficie totale de 380 mètres carrés, maintien de la circulation inclus, constituant la partie des travaux à exécuter pour la municipalité de Laurier-Station ;

ATTENDU QUE ces travaux de la part de Laurier-Station, constitue la « *Transition* » demandée par la municipalité de Saint-Flavien au regard de leurs propres travaux de réfection de la route Pointe-du-jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré à « *Dillicontracto inc.* », d'un montant de 15 505,5\$ avant taxes, dans le cadre du projet de réfection de la route Pointe-du-Jour, en partenariat avec la municipalité de Saint-Flavien.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question-

NO: 0239-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19h40.

ADOPTÉE


Pierrette Trépanier, maire


Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier